



Ministère de l'Intérieur

Le 26 janvier 2019

Communiqué de presse de Christophe CASTANER, ministre de l'intérieur, et de Laurent NUÑEZ, secrétaire d'État auprès du ministre

En 2019, 687 faits à caractère antisémite ont été constatés l'an dernier contre 541 en 2018, soit une augmentation de 27 %.

Ces faits se décomposent en 151 « actions » (catégorie qui regroupe les atteintes aux personnes et aux biens : dégradations, vols, violences physiques...) et 536 « menaces » (propos ou gestes menaçants, inscriptions, tracts, courriers...).

La hausse des faits antisémites en 2019 s'explique exclusivement par l'augmentation des menaces, à hauteur de 50 % par rapport à 2018, les actions ayant quant à elles diminué de 15 %. Les faits les plus graves, les atteintes aux personnes, sont même en net recul, de 44 %.

S'agissant des faits antichrétiens, leur nombre est stable sur l'année, avec 1052 faits recensés, qui se décomposent en 996 actions et 56 menaces. Les actions décomptées consistent essentiellement en atteintes aux biens à caractère religieux.

Quant aux faits antimusulmans, leur nombre demeure relativement faible (154 faits, qui se décomposent en 63 actions et 91 menaces), mais il est en hausse par rapport à 2018, où l'on avait dénombré 100 faits. Là encore, l'essentiel des actions concernent des atteintes aux biens religieux.

S'agissant des faits à caractère raciste et xénophobe, ils ont augmenté en 2019, avec 1 142 faits comptabilisés (contre 496 en 2018). Pour l'essentiel, ces faits relèvent de la catégorie des « menaces » (977).

Pour Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, et Laurent Nunez, secrétaire d'État, « *les expressions et les actes de haine, qu'ils visent une origine ou une appartenance religieuse, qu'ils prennent la forme de la violence physique ou relèvent de la menace verbale, constituent une atteinte intolérable à notre projet commun, aux fondements de notre pacte social et républicain. Le ministère de l'intérieur, dont les actions s'inscrivent dans le cadre du plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, demeure pleinement mobilisé* ».

Outre les actions quotidiennes de prévention et de protection des sites sensibles, en particulier religieux, le ministère de l'intérieur œuvre activement pour qu'un cadre adapté et un accueil personnalisé soient offerts aux témoins et aux victimes, afin que les infractions de haine soient systématiquement dénoncées.

- Un réseau d'enquêteurs est spécifiquement formé à la lutte contre la haine. Des formations pluridisciplinaires sont dispensées sur l'ensemble du territoire.

- Tant dans les groupements de gendarmerie que dans les directions départementales de sécurité publique, un référent racisme et antisémitisme a été désigné. Ils sont spécialement formés à l'accueil des victimes.
- De nombreux partenariats entre le ministère de l'Intérieur, l'École nationale supérieure de la police, l'École des officiers de la gendarmerie nationale, la DILCRAH et la LICRA ont été signés afin de renforcer les formations des policiers et des gendarmes.
- Afin de faciliter la révélation des faits, des travaux sont actuellement menés avec le ministère de la Justice pour permettre aux témoins et victimes d'infractions de haine de se connecter à une plateforme de mise en relation avec des enquêteurs spécialement formés. Des échanges sous forme de tchat seront alors possibles 24h/24, 7 jours/7 et favoriseront le recueil de la parole, puis de la plainte.

Le ministère de l'intérieur s'est également adapté au phénomène de la délinquance de haine, dont les vecteurs sont nombreux (menaces écrites, verbales, dans l'espace public, sur internet) et les manifestations diverses (dégradations, violences physiques).

- La plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS) qui reçoit plus de 200 000 signalements par an, a été renforcée à travers la cellule « droit de la presse », spécialisée dans la lutte contre les discours de haine. Des outils de signalement spécifiques sont notamment prévus à l'intention des interlocuteurs associatifs du ministère de l'intérieur.
- Une cellule nationale de lutte contre les crimes de haine (ASTREE), rattachée à la DGGN, a été récemment créée. Elle est spécifiquement chargée de lutter contre la haine antisémite, de coordonner les investigations sur les faits commis dans le département du Bas-Rhin et sur le reste du territoire.

Le Parlement examine par ailleurs en ce moment la proposition de loi visant à lutter contre les contenus haineux sur internet déposée par la députée LREM Laetitia Avia, qui permettra la création de nouveaux outils contre la haine en ligne.

Enfin, conformément à l'engagement pris par le président de la République, **rappelons que plusieurs groupuscules véhiculant ouvertement une idéologie raciste et antisémite ont été dissous en 2019** sur proposition du ministre de l'intérieur.

Pour Christophe Castaner, ministre de l'intérieur, et Laurent Nunez, secrétaire d'État, « *alors que nous commémorons le 75ème anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz, la permanence de la haine antisémite, et plus généralement l'inquiétante banalisation des propos et comportements racistes et xénophobes, appellent un sursaut de conscience de notre société ainsi qu'une condamnation ferme et claire de l'ensemble des responsables politiques qui s'inscrivent dans le champ républicain.* »

Service de presse de M. Christophe CASTANER, ministre de l'Intérieur et de
M. Laurent NUÑEZ, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur :
01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr